

BARREAU de TOULOUSE

Séance solennelle
d'ouverture
de la
conférence
du Stage

18 mars 1994

DISCOURS
de M. le Bâtonnier **Jean Henry FARNÉ**

“Enrique, aficionado de justice”
par Maître Jean Christophe **CHABAUD**

Eloge de Maître Michel SAINT GENIEST
par Maître Marie **SAINT GENIEST**

ELOGE
de
Maître Michel SAINT GENIEST
par Maître Marie SAINT GENIEST

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames et Messieurs,
Mes Chers Confrères,

C'est ici que beaucoup d'entre vous l'ont connu.

Ils se souviennent...

De sa silhouette, jeune et sportive, de son pas rapide, de son regard qui exprimait tant sa force, sa vitalité.

De son dynamisme sans cesse renouvelé par le travail et la passion.

Ils se rappellent cette veine sur sa tempe, dont le battement s'accélérait, devenant soudain visible sous l'effet de la concentration et trahissant sa sensibilité.

Et ce rire aussi, presque enfantin à l'évocation de quelque succès dont l'importance ne nous leurre qu'un instant.

Vingt ans après, d'aucuns ont cru devoir me dissuader de prononcer son éloge.

Mais faudra-t-il justifier un choix qui m'apparut avec évidence, puisque les aléas du temps, les choses de la vie le rendaient possible.

Le confort et la prudence, certes, auraient dû guider mes recherches vers un Bâtonnier illustre ou inconnu, mort voici quelques décennies, voire quelques siècles.

Mais, pensiez-vous vraiment, mes Chers Confrères, qu'un autre de nos anciens - ce mot vous choque-t-il - aurait pu davantage susciter ma réflexion quand le hasard d'une élection me permettait de rencontrer enfin mon père.

D'ailleurs, est-ce vraiment le hasard ?

Laissez-moi croire que son esprit a guidé ce soir vos pas vers cette salle.

* * *
* *
*

L'accès de Michel SAINT GENIEST au Barreau n'avait rien de fortuit.

Il s'agissait d'un choix d'autant plus résolu que la tradition familiale le portait ailleurs.

Mais quelle autre profession que la nôtre aurait pu le satisfaire ?

A sa naissance, le 5 juin 1931, le Notaire de Montastruc, son père, espérait sûrement qu'il prendrait sa suite.

"Successeur de son père et de son grand-père", comme on l'écrit sur les papiers à lettre.

Enfant espiègle et doué, Michel poursuit des études juridiques.

Licencié en droit, il s'inscrit aussitôt au Barreau et prête serment le 10 décembre 1951.

Son caractère et son ambition, il le pressent, ne s'épanouiront que dans notre profession.

Le 5 décembre 1954, Lauréat de la Conférence, Médaille d'Or, Prix Alexandre Fourtanier, il prononce la dissertation.

Son sujet :

“Le style judiciaire”.

Michel SAINT GENIEST n'a que 23 ans mais le stagiaire du Bâtonnier DUPEYRON dévoile au fil du discours quelques unes des idées qui ne le quitteront jamais et qui restent toujours actuelles.

Ecoutez-le un instant :

“La vertu première est la concision, indispensable aux documents de justice, dépouillant tout artifice, supprimant toute généralisation.

Le style judiciaire moderne est de précision. C'est la nécessité du temps.

Mais, précipitation des Modernes, longues périodes des Anciens, n'est-ce point là errements aussi regrettables ?

Employons avec précision les mots de la langue du droit, elle ne souffre pas d'à peu près et les termes techniques n'ont point d'équivalent.

Exprimons-nous en juristes, quand il le faut, mais ayons toujours présents à l'esprit notre devoir qui est de parler en honnêtes gens”.

* * *

* *

*

Rapidement, Michel SAINT GENIEST crée avec Louis LE POTTIER la première Association d'avocats, à TOULOUSE, le Bâtonnier DUPEYRON contraint de s'effacer, frappé par la maladie et les atteintes de l'âge.

Incompatibilité des caractères, différence des personnalités, individualisme... ce fut un échec.

Pourtant, Michel SAINT GENIEST sait que la réussite de demain ne pourra naître que du travail d'une équipe, forte, compétente, fidèle, efficace, disponible.

Très vite, le Cabinet de la rue Pharaon devient exigu.

En 1963, il s'installe avec son collaborateur, Claude BROQUIERE, rue Saint-Jacques.

Gérard-Luc LARRAT les rejoint en 1965.

D'autres le suivront.

Un but : justifier la confiance du client.

Sa solution : rigueur et organisation.

Le talent seul avait, auparavant, droit de cité, il tenait lieu de méthode, les circonstances et le hasard faisaient le reste.

Michel SAINT GENIEST introduit le rationnel, la logique, il met au point un produit judiciaire.

L'un des premiers, il élargit son domaine d'activité.

Civiliste par goût, génétiquement imprégné de droit immobilier, il présente la nécessité de découvrir de nouveaux espaces.

Respecté du Tribunal de Commerce, territoire inviolé des agréés, il n'hésite pas non plus à affronter le Conseil de Prud'hommes, alors délaissé par nos Confrères.

Il ose même se spécialiser dans le droit de l'expropriation.

L'avocat n'est plus un artiste.

Il dirige une entreprise.

Il se fait ingénieur, le dossier doit sortir comme d'un moule, et surtout il n'est plus l'œuvre d'un seul mais d'une équipe.

Sans elle, le Cabinet n'existe pas.

La cohésion est fondamentale, la méthode précise, les habitudes respectées.

L'avenir appartient à l'entreprise plus qu'à l'artisan.

Il perçoit vite l'intérêt des techniques et des outils modernes.

Pour lui, la collaboration doit changer.

Elle n'est plus fugitive ou lointaine.

Elle est formation, construction, véritable collaboration.

Dans son Cabinet, on ne passe pas, on y reste si l'on est valeureux, c'est-à-dire qu'on ajoute à sa valeur le goût du travail.

Il a la même exigence, parfois abrupte, envers ses collaborateurs qu'envers lui-même.

Mais il sait reconnaître aussi le prix de leur labeur.

Il délègue, par force autant que par confiance, même si rien de ce qui se fait chez lui ne lui est inconnu.

Les arguments mûrement réfléchis, les écritures complètes, le dossier bien préparé, encore faut-il savoir le plaider.

Certes, Michel SAINT GENIEST n'était pas un grand orateur classique, mais il savait, sans consulter Aristote ou Euripide, que "la première qualité du style est la clarté".

Il l'avait dit dès la fin de son stage.

Il mettra en œuvre ses convictions.

La simplicité le dispute à la logique.

Toutes deux gouvernent la démonstration.

Le souci d'efficacité, le critère de l'utile, ont détrôné les préoccupations esthétiques, les velléités d'élégance.

Le style est dépouillé, maîtrisé.

La phrase perd de sa complexité.

La compréhension y gagne.

Pour lui, le bon avocat est celui qui sait se faire écouter du juge, et qui gagne la cause de son client.

Clarté et rigueur dans la démonstration, connaissance d'un dossier parfaitement préparé, lui ont acquis le respect des Magistrats qui lui savent gré de sa précision et de sa concision.

Rester près du dossier, ne convaincre que par lui, ne pas s'en échapper, là résidait sa force.

La défense change de style, elle progresse.

Quelques uns s'étonnaient d'un succès qu'ils lui reprochaient.

Sans doute, Michel SAINT GENIEST a parfois déplu à certains ; mais ne serait-ce pas là l'indice de sa valeur et de son talent, ce don si irritant lorsqu'il s'applique aux autres ?

Et parce que sa mission était avant tout de préserver les intérêts qui lui étaient confiés, peut-être bousculait-il quelque peu les habitudes.

Sa soif de conquête ne se limitait pas à refaire le monde en arpentant la salle des pas perdus, et son imagination exigeait des réalisations concrètes.

Mais si l'on considère que ce succès qu'il a passionnément voulu n'a jamais nui à l'intérêt de ceux qu'il défendait, n'a en rien entamé une force de travail hors du commun et a sans doute même aiguisé ce sens nouveau de la défense, il doit lui être pardonné d'avoir aimé la réussite et pris les moyens de la provoquer.

Son ambition, son souci de l'efficacité personnelle ne l'empêchaient pas de défendre avec enthousiasme sa profession :

A l'UJA, puis au Conseil de l'ordre où il siégeait à partir de 1970.

La réforme de 1971 ne le surprit pas.

Partisan des changements utiles, il l'avait devancée.

Son Cabinet était prêt, fort de cinq avocats, d'autant de salariés et ayant de longue date pris l'habitude de collaborer avec les professionnels dont la compétence particulière était requise.

Le temps ne lui permit pas d'achever son parcours.

Mais, pour n'avoir pu l'être longtemps, Michel SAINT GENIEST fut avocat, totalement avocat, tellement que sa profession allait lui permettre de rencontrer celle qui deviendrait sa femme.

C'est en Alsace que se tenait en 1956 le Congrès des Jeunes Avocats.

Avec Louis THEVENOT, et certains autres, Michel SAINT GENIEST fait le voyage.

A la soirée de gala, le Bâtonnier du Barreau de Strasbourg, dont l'épouse était souffrante, se fait accompagner par sa fille, Fabienne.

L'année suivante, ils se marièrent.

Ils eurent trois enfants ; tous sont avocats aujourd'hui.

Michel SAINT GENIEST, parce qu'il aimait la vie, aimait la fête.

Il savait la force de l'amitié.

Celle qu'il donnait, et dont certaines manifestations, trop ostentatoires, lui furent parfois reprochées par ceux qui n'y voyaient que la quête de relations nouvelles.

Quand il s'agissait surtout du plaisir de partager avec ceux qu'il aimait les joies que la vie lui prodiguait.

Par-delà le fossé des générations, les aléas de la vie, avec générosité, il aimait les autres.

Et nombreux furent ceux qui partagèrent avec les siens quelques jours de vacances catalanes.

L'amitié qu'il a reçue en retour ne lui fit jamais défaut.

Elle lui a survécu.

Comment les citer tous ?

Nous aurions pu choisir de n'en citer aucun.

Mais les noms de Marc BARTHET, Jacques ISSANDOU, Paul DUPUY, Jean GUEZE ne pouvaient être absents de ce discours.

Homme pressé, en lutte avec le temps, comme s'il pressentait qu'il lui était compté, il ne pouvait lui suffire d'épouser son époque : il la devançait et il ne lui appartient que parce qu'il a décidé de l'incarner.

Amoureux du risque qui est la vraie dimension de l'existence, Michel SAINT GENIEST adorait les performances et la vitesse, à ski, au volant, sur mer, dans les airs.

Depuis toujours, il affichait un goût certain pour les automobiles qu'il conduisait, faut-il dire pilotait, à des allures excessives.

Beaucoup se souviennent encore des kilomètres parcourus à ses côtés, et qui défilaient, pendant qu'ils se juraient, la fois prochaine, d'utiliser plutôt les services de la SNCF.

Michel SAINT GENIEST, lui, retrouvait à 40 ans la passion de l'aviation.

Il croyait en sa chance qui jamais ne lui avait fait défaut.

Et chaque fois qu'il trompait le sort, "son visage revêtait d'un seul coup, par la grâce d'un rire joyeux, une extraordinaire impression de jeunesse, d'enfance presque".

"L'enfant qui joue avec le risque jusqu'à la limite dernière".

"Nulle destinée ne prend sa véritable signification qu'après l'achèvement de sa courbe" *

Défier sans cesse le danger, s'essayer à de nouveaux sports, de nouveaux jeux, toujours plus dangereux, plus périlleux, tellement que certains parlent encore de témérité, autant de provocations de la chance qui ne l'abandonna que le 12 juillet 1974, au dessus de Sète, pendant un vol avec son épouse.

* * *

* *

*

L'on disait naguère à cette même place que l'éloge doit s'entendre à la manière d'un procès.

Peut-être ai-je instruit moins à charge qu'à décharge.

Mais n'est-ce pas la loi du genre ?

Du moins, le Barreau qui ne l'a pas oublié, conservera-t-il la mémoire de Michel SAINT GENIEST.

Souvenir d'un avocat dont toute l'existence n'a été tournée que vers l'avenir.

Sa vie rejoindra sous peu les rayons poussiéreux de nos bibliothèques quand elle ne fut que mouvement et enthousiasme.

Disparu avant de se soucier de vieillir, il a marqué nos mémoires et son temps.

Il était juste, Monsieur le Bâtonnier, Mes Chers Confrères, que nos annales conservent sa trace, brève certes, mais profonde, et aujourd'hui encore tellement vivante.

* Discours prononcé le 24/01/76 lors de la Séance Solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage par le Bâtonnier VIALA.

REMERCIEMENTS

de M. le Bâtonnier Jean Henry FARNÉ

Il me reste désormais l'agréable devoir de remercier toutes les personnalités qui ont accepté de répondre à notre invitation : la tradition républicaine nous prive en cette quasi veille de scrutin électoral de la présence parmi nous de Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat et des autorités militaires habituellement associées à nos travaux.

J'ai donc le plaisir de vous saluer en tout premier lieu, Monsieur le Député-Maire de TOULOUSE que je me suis permis d'interpeller tout à l'heure, vous qui montrez par votre présence effective l'estime en laquelle vous tenez notre Barreau, et je n'oublie pas que l'année dernière, vous avez mis à sa disposition à titre exceptionnel, les Salons du Capitole qui ont accueilli la soirée traditionnelle consécutive à notre Rentrée. Je voulais une nouvelle fois et publiquement vous en remercier.

J'adresse également mes salutations à Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Monsieur le Procureur Général, permettez-moi, tout simplement de vous dire que la qualité exceptionnelle des rapports qui se sont instaurés sous l'égide de votre prédécesseur immédiat, Monsieur le Procureur Général MAUCHE, entre le Parquet Général et le Barreau de TOULOUSE, n'ont nullement été modifiés à l'occasion de votre venue et que je regrette personnellement que cette Rentrée Solennelle du Barreau de TOULOUSE soit pour vous la première et la dernière, comme vous nous l'avez annoncé à l'occasion de la Rentrée Solennelle de la Cour.

Monsieur le Président BEDOS, vous aviez la redoutable tâche de remplacer quasiment au pied levé notre Premier Président, qui, il me pardonnera la familiarité de mon propos, était une des vedettes attendues de notre Rentrée. Je sais que d'impérieuses obligations professionnelles l'ont éloigné ce soir de notre cérémonie et il a su m'en exprimer ses regrets.

Je lui sais gré d'avoir délégué pour le représenter, un ami incontestable de notre Profession et au surplus en ce qui me concerne, vous me permettrez de le dire, un ami personnel.

Je veux exprimer aux Chefs de notre Cour la gratitude de notre Ordre pour nous avoir prêté une nouvelle fois à l'occasion de cette Séance Solennelle, cette Chambre si chargée d'Histoire que j'évoquais au début de mon propos.

Je remercie également de leur présence Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE et Monsieur le Procureur de la République près ce même tribunal, ainsi que tous les Magistrats qu'ils soient du Siège ou du Parquet, de la Cour et du Tribunal.

La qualité des relations entre la Magistrature et le Barreau à TOULOUSE est si évidente, qu'il n'est nul besoin de la souligner.

Je salue l'Université des Sciences Sociales en la personne de son Président, Monsieur le Professeur SAINT GIRONS, et du Doyen de la Faculté de Droit, Monsieur ROUSSILLON.

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de TOULOUSE et Messieurs les Présidents de Chambres, Monsieur le Vice-Président du Conseil de Prud'hommes de TOULOUSE : puis-je rappeler que les relations entre vos Juridictions et notre Barreau sont sans nuages, et que lorsque des problèmes se posent, nous savons depuis longtemps les résoudre par la concertation.

Monsieur le Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de TOULOUSE, veuillez être mon interprète auprès de Monsieur le Président FARRE pour lui dire que notre Barreau apprécie les relations de partenariat qui se sont instaurées avec votre Chambre et que j'ai appelées leur développement de mes vœux dans mon discours.

Je remercie enfin de leur présence Monsieur le Président de l'Ordre Régional des Médecins, Monsieur le Président de l'Ordre Départemental des Médecins, Monsieur le Président de l'Ordre des Experts Comptables, Monsieur le Président de la Campagne des Commissaires aux Comptes, Monsieur le Président de la Compagnie des Experts près la Cour d'Appel de TOULOUSE, Monsieur le Président de la Chambre des Avoués à la Cour, Monsieur le Syndic de la Chambre Départementale des Notaires, Monsieur le Syndic de la Chambre des Huissiers.

Je terminerai par les Confrères qui nous entourent sur cette estrade de leur amicale présence.

Vous me permettez tout d'abord d'adresser mes bien vifs remerciements à Madame Huguette ANDRE-CORET, Président de la Conférence des Bâtonniers de FRANCE et d'OUTRE-MER, qui malgré l'importance de sa tâche, a accepté de consacrer une partie de son temps précieux à nos travaux.

Le Barreau de PARIS a délégué un représentant éminent en la personne de Monsieur le Bâtonnier BIGAULT DU GRANRUT qui fut, tout le monde s'en souvient, un délégué interministériel aux professions libérales efficace.

Monsieur le Bâtonnier, notre Ordre est sensible à votre présence.

J'ai également plaisir à saluer Monsieur le Bâtonnier BEDEL DE BUZAREINGUES, Président de la CNBF, ancien Président de la Conférence des Bâtonniers et ami de notre Barreau, mon ami Monsieur le Bâtonnier Claude BRUGUES, Premier Vice-Président de l'UNCA, Maître DE LA MAZE, Premier Vice-Président de la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats, Maître ALBERT, représentant du Conseil National des Barreaux, enfin, Monsieur le Bâtonnier Paul NASSE, Secrétaire Général, j'allais dire perpétuel de la Conférence des Bâtonniers du Grand Sud-Ouest, Conférence qu'il anime avec un enthousiasme juvénile.

Entre avocats, il n'y a pas d'ordre protocolaire, mais vous me permettez de souhaiter la bienvenue à TOULOUSE aux représentants des Barreaux d'ANDORRE, BARCELONE, BRUXELLES et LIEGE, ce qui démontre que l'EUROPE des Avocats est en marche, avant de le faire à l'égard de Mesdames et Messieurs les Bâtonniers des Barreaux d'AIX EN PROVENCE, d'ALBI, de l'ARIEGE, de BERGERAC, de BORDEAUX, de CAEN, de GRENOBLE, des HAUTS-DE-SEINE, de LILLE, de LYON, de MARSEILLE, de MONT-DE-MARSAN, de MONTPELLIER, de NARBONNE, de NICE, de PAU, de PERPIGNAN, de SAINT-GAUDENS, de la SEINE-SAINT-DENIS, de STRASBOURG, de TARBES, du VAL-DE-MARNE et de VERSAILLES.

Vous manifestez par votre présence la qualité des rapports privilégiés que nous avons su tisser à l'occasion des nombreuses réunions auxquelles nous avons participé ensemble au service de notre profession.

Sans vouloir jeter un voile de tristesse sur cette manifestation, vous m'autoriserez cependant à m'arrêter un instant pour évoquer l'absence ce soir d'une silhouette qui nous était si familière – pour moi à d'autres titres – celle que l'on pensait indestructible du Bâtonnier Henry PECH DE LACLAUZE, inamovible représentant du Barreau de NARBONNE à nos séances de Rentrées depuis quelques vingt ans et qui nous a quittés il y a quelques jours.

A tous ceux que j'ai cités, à ceux que j'aurais pu bien involontairement oublier, le Barreau de TOULOUSE exprime par ma voix ses sentiments de reconnaissance et vous convie, ainsi que toutes les personnes présentes dans cette assistance, à nous rejoindre au sortir de cette salle à quelques mètres d'ici, au 13, de la rue des Fleurs, dans la Maison de l'Avocat dont les abords sont aujourd'hui enfin achevés, à un rafraîchissement que je qualifierais d'impromptu et d'amical.

C'est sur cette invitation immédiate que je déclare clos les travaux de la 156^e Séance Solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage du Barreau de TOULOUSE.